



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 22 MAI 2023**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
 Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée :

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

**2023-03-06 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires :
 Affectation des résultats de fonctionnement 2022 du Budget
 annexe de l'Eau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire ayant donné lecture au Conseil municipal des résultats du compte administratif 2022 du budget Annexe de l'Eau, expose qu'il y a lieu de les affecter au budget primitif 2023.

Il propose l'affectation suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2022	35 918.17 €
<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement de la section d'investissement <i>(art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)</i> 	
Report en section de fonctionnement <i>(art 002-excédent antérieur reporté)</i>	2 121.01 €

Délibération n° 2023-03-06

Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2022	33 797.16 €
<ul style="list-style-type: none">• Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)	
Solde des restes à réaliser de 2022	0.00 €

Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none">• A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (crédit du compte 1068)	33 797.16 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DIT** que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'Eau est affecté au budget primitif de l'Eau 2023 de la façon suivante :

- **Report en section de fonctionnement**..... **2 121.01 €**
(art 002-excédent antérieur reporté)

Le déficit de 33 797.16 € de la section d'investissement est repris au BP 2023 en dépenses d'investissement (art RI 001).

- Nombre de votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO



Pour extrait conforme,
Le 23 mai 2023

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

